

CADRE DE MRV POUR LES PARTIES NON VISEES A L'ANNEXE I DE LA CCNUCC

**"ATELIERS RÉGIONAUX AFRICAINS SUR LES SYSTÈMES
NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS POUR LA REDD +
ET LES SYSTÈMES NATIONAUX D'INVENTAIRE DES GAZ À
EFFET DE SERRE (GES)“**

25-28 février 2014

Livingstone, Zambie

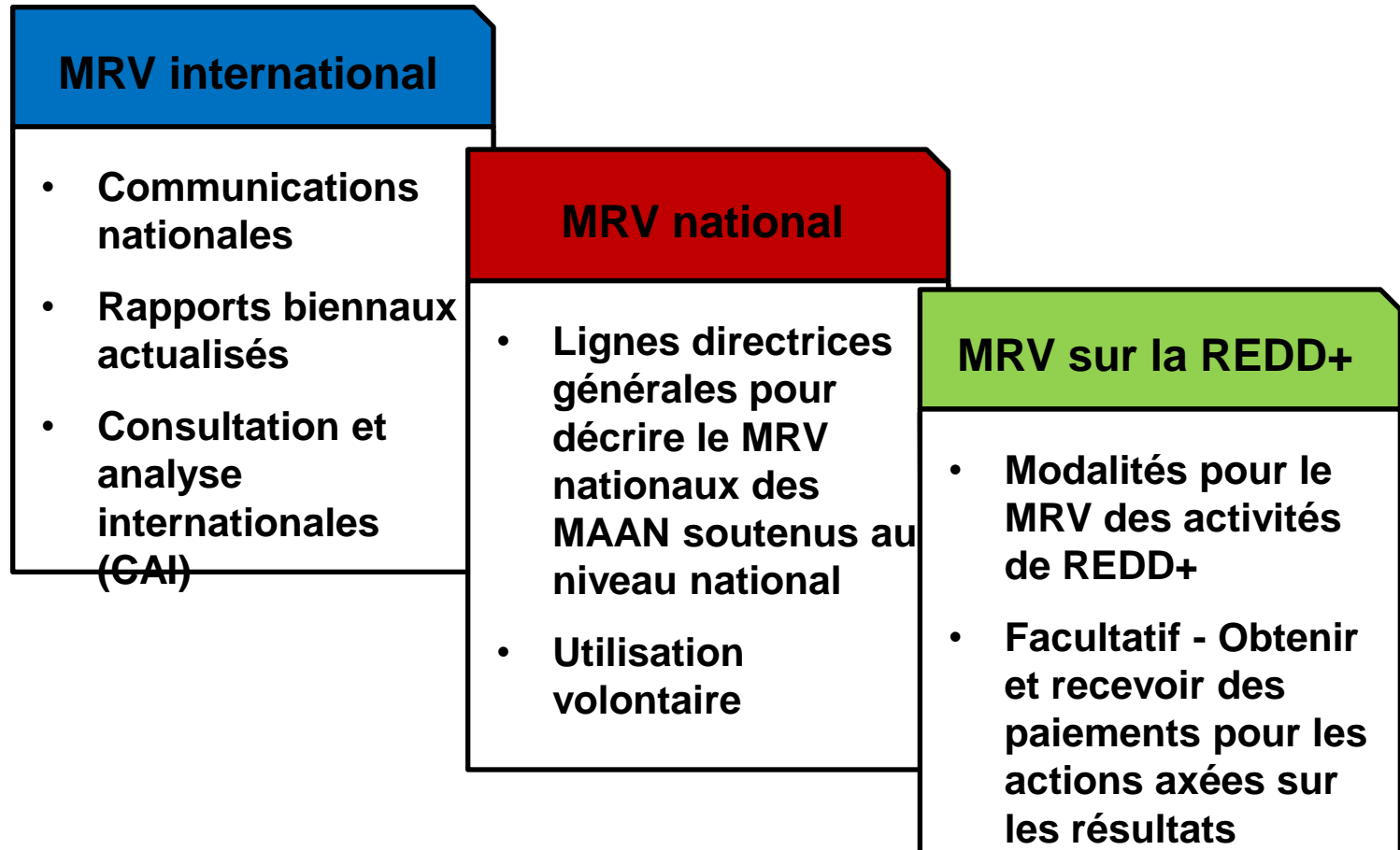


Cadre de MRV pour les Pays en développement –Parties non visées à l'Annexe I

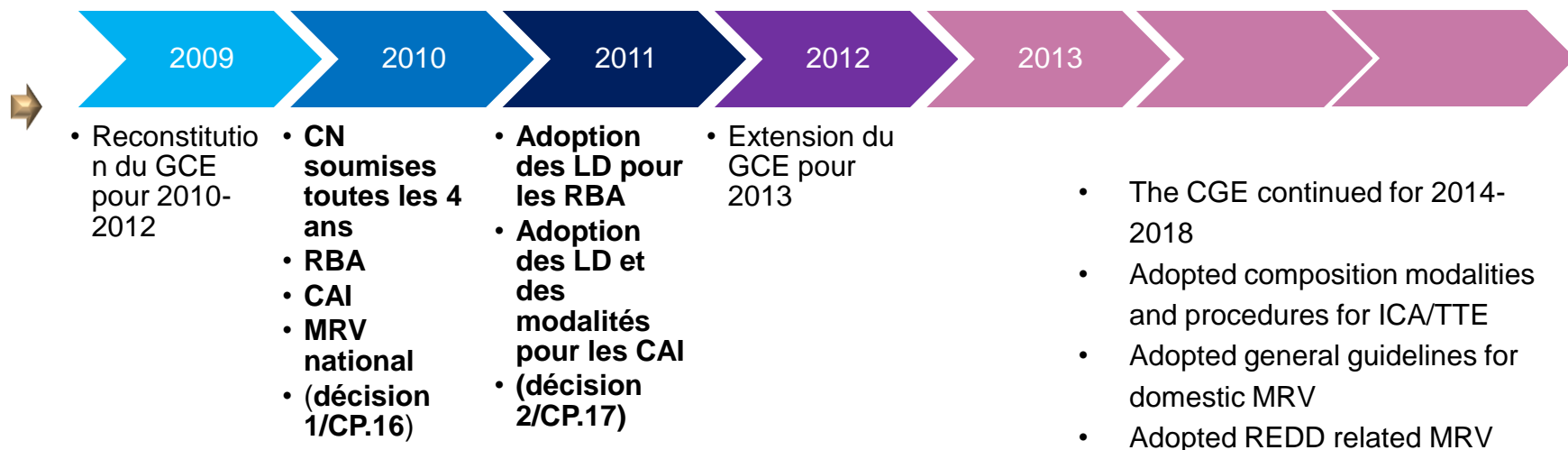
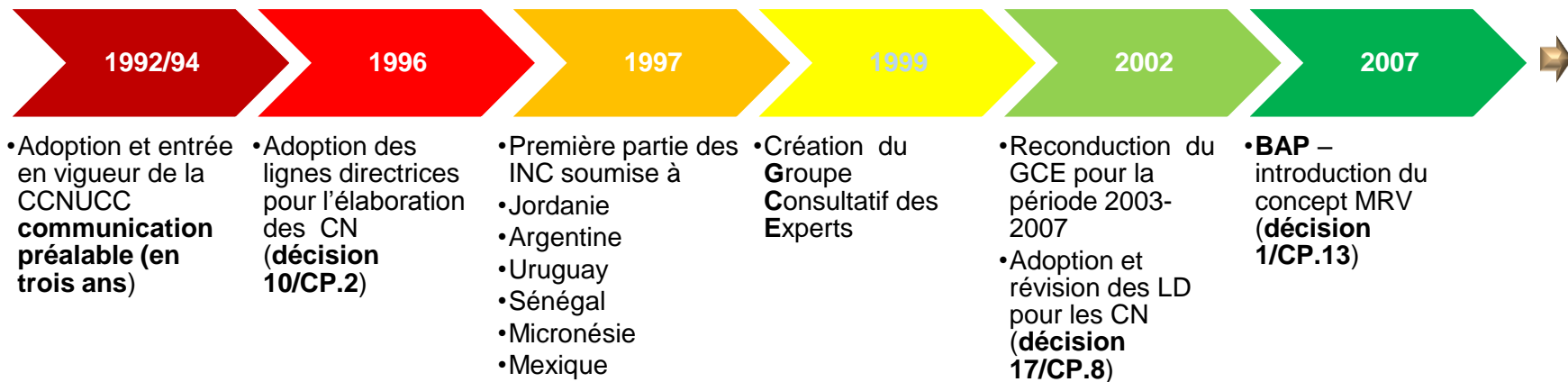
M

R

V



Evolution du cadre MRV d'un pays en développement



Reportage – Communications nationales et rapports biennaux actualisés

Portée des communications nationales

Situations nationales

Inventaire national de GES

Programmes contenant des mesures d'adaptation adéquate au changement climatique

Programmes contenant des mesures d'atténuation du changement climatique

Toute information supplémentaire:
a. Transfert de technologies
b. Recherche et observation systématique
c. Education, formation et sensibilisation
d. Renforcement de capacités
e. Information et réseautage

Contraintes et lacunes, et besoins financiers, techniques et de renforcement de capacités

Portée des rapports biennaux actualisés

Situations nationales et dispositions institutionnelles

Inventaire national de GES

Actions d'atténuation et leurs impacts – méthodologies et hypothèses

Contraintes et lacunes, et besoins financiers, techniques et de renforcement de capacités – besoins constatés et appui reçu

Niveau d'appui reçu pour l'élaboration et le dépôt de RBA

MRV national

Toute information supplémentaire pertinente



Lignes directrices - Communications nationales et rapports biennaux actualisés

<u>Communications nationales (décision 17/CP. 8, annexe)</u>	<u>Rapports biennaux actualisés (décision 2/CP.17, annexe III)</u>
(I) Situations nationales	(I) Situations nationales et dispositions institutionnelles
(II) Inventaire national des gaz à effet de serre (année d'inventaire: 1994 (1990) pour l'INC et 2000 pour SNC)	(II) Inventaire national de GES et rapport (année d'inventaire: pas plus de 4 ans avant sa soumission)
(III) Description générale des mesures....pour mettre en œuvre la Convention (a) Programmes et mesures d'atténuation •Exigences générales •Méthodes et évaluation/analyse (résultats) (b) Programmes et mesures d'adaptation Vulnérabilité et évaluation non différenciées	(III) Actions d'atténuation et leurs effets • Informations plus détaillées, plus spécifiques et plus structurées à notifier
(V) Contraintes et lacunes, besoins financiers, techniques et de renforcement de capacités -	(IV) Contraintes et lacunes, besoins financiers, techniques et de renforcement de capacités - description de besoins constatés et d'appui reçu
(VI) Information supplémentaire en rapport à la réalisation de l'objectif de la CCNUCC	(V) Appui reçu pour l'élaboration de RBA
	(VI) Toute information supplémentaire ...en rapport avec les RBA

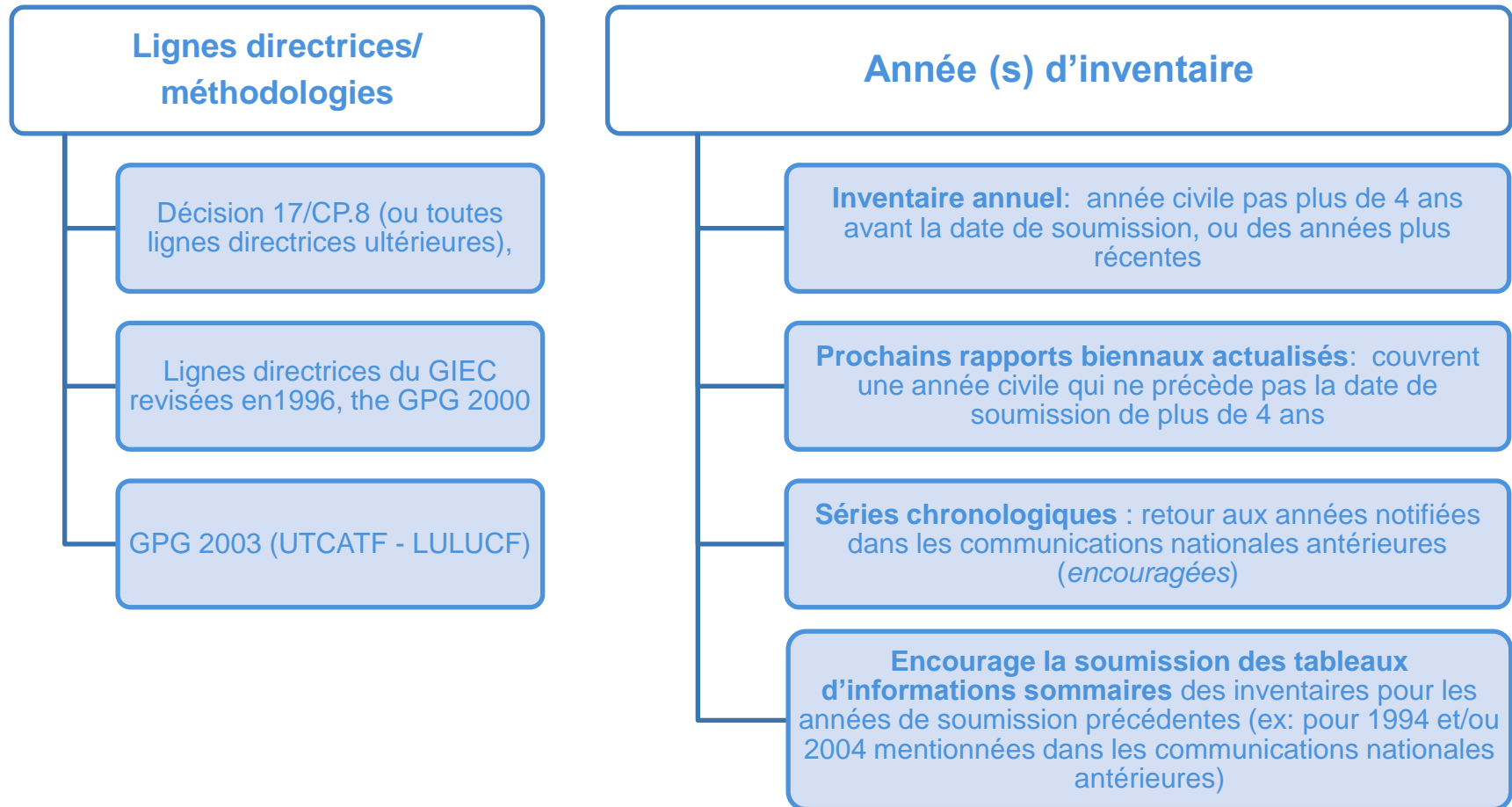


Rapports sur les actions d'atténuation conformément au Lignes directrices des rapports biennaux actualisés (décision 2/CP.17, annexe III)

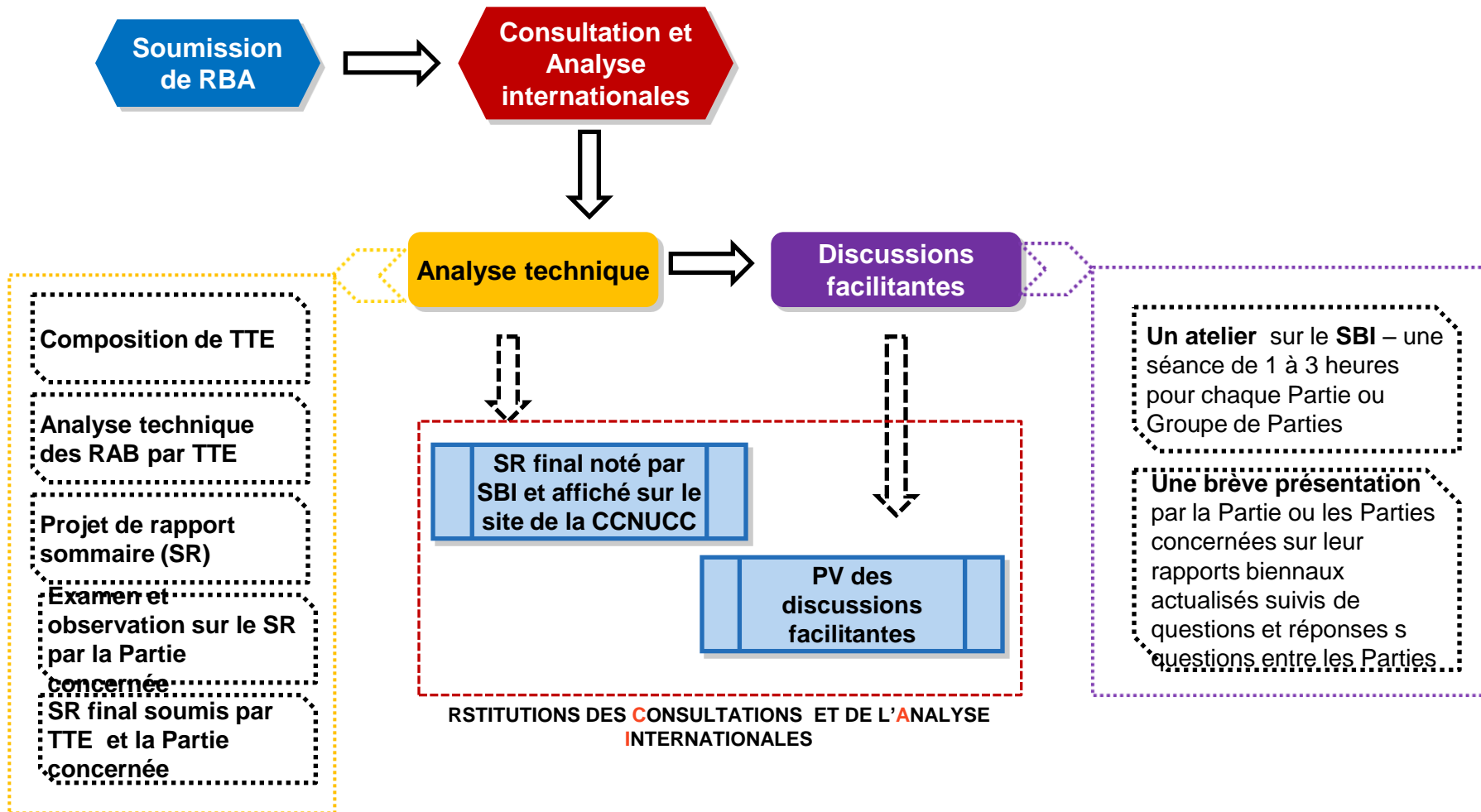
- Nom et description de l'action d'atténuation, y compris la nature de l'action, la couverture, les buts quantitatifs et les indicateurs de processus, y compris **l'information sur la nature de l'action, la couverture, les objectifs quantitatifs et les indicateurs du processus**
- **Méthodologies et hypothèses**
- **Objectifs de l'action** et les **mesures prises ou envisagées** pour réaliser cette action
- **Progrès de la mise en œuvre** des actions et **les résultats réalisés** (résultats estimés et réductions des émissions)
- **Mécanismes de marché internationaux**
- **MRV national**



Rapports sur les actions d'atténuation conformément aux Lignes directrices des rapports biennaux actualisés (décision 2/CP.17, annexe III)



Procédure des Consultations et analyses internationales



MRV national

Principes

- Généraux, volontaires, pragmatiques, non-normatifs, non-intrusifs et incarnés par les pays

But

- Fournir des lignes directrices générales pour une utilisation volontaire

Reconnaitre, utiliser et soumettre la MRV national des MAAN,

- Mettre en place et/ou reconnaître les institutions, les entités, les dispositions et les systèmes impliqués dans la MRV nationale
- Mesurer les MAAN soutenues au niveau national, y compris la collecte et la gestion des informations pertinentes et disponibles, et la documentation des méthodologies
- Vérifier les MAAN soutenues au niveau national, y compris le recours à des experts nationaux qui utilisent des processus développés au niveau national



MRV sur la REDD+ (à mener dans le cadre du processus des CAI)

Données et informations sur la **REDD+** à mentionner comme “**annexes techniques**” dans les **RBA**

Données et informations sur la MRV sur la **REDD+** dans le cadre des CAI (analyse technique) par **deux experts indépendants en UTCATF**

Les experts en UTCATF sont inclus dans l'Equipe des Experts Techniques pour l'analyse technique

Autres obligations pour l'analyse technique

Rapport technique

Volontaire;
applicable uniquement pour ces Parties pays en développement visant à obtenir et à recevoir **des paiements pour des actions axées sur les résultats**



Conclusion

- **Les détails opérationnels du cadre MRV** en vertu de la Convention sur le changement climatique pour les pays-Parties en développement sont maintenant terminés
- Compte tenu des **rapports améliorés, les pays en développement** ont besoin:
 - a) **d'une assistance technique continue, de renforcement de capacités et d'appui financier**
 - b) **de renforcer les dispositions institutionnelles existantes ou en créer de nouvelles, et de les maintenir solidement afin d'assurer leur efficacité permanente**
 - c) que les rapports nationaux aient un **double objectif**: respecter des obligations internationales en matière d'établissement de rapports, et être un outil **national** important de **prise de décision**



